

Développement de la qualité

Une étape importante

La réforme de la LAMal en faveur du développement de la qualité et de l'économicité des soins est entrée en vigueur ce printemps. Que signifie-t-elle pour l'ANQ? Sa directrice Petra Busch répond. – Interview par Marie-Claire Chamot



Petra Busch, directrice, Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ), Berne; petra.busch@anq.ch

L'ANQ, l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, existe depuis un peu plus de dix 10 ans. Avec quelle mission jusqu'à maintenant?

La création de l'ANQ en 2009 a fait œuvre de pionnier. Elle découlait de la loi sur l'assurance-maladie, qui imposait aux hôpitaux et aux cliniques, ainsi qu'aux assureurs, de conclure des contrats qualité. Les membres de l'association sont H+, santésuisse, curafutura, les assurances sociales fédérales, les cantons et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. Depuis plus de dix ans, l'ANQ coordonne et réalise des mesures de la qualité en médecine somatique aiguë en milieu hospitalier, en réadaptation et en psychiatrie.

Avec quel bilan?

Ce qu'ils ont obtenu grâce à l'ANQ est unique: aujourd'hui, quelque 400 hôpitaux et cliniques de médecine somatique aiguë, de psychiatrie et de réadaptation mesurent au total quinze indicateurs de qualité. Les résultats de ces mesures font l'objet d'une publication transparente, qui permet des comparaisons nationales, et qui est aussi utilisée par les cantons et les assureurs. La structure associative et les multiples connaissances réunies par le comité directeur, les groupes qualité et les groupes d'experts garantissent un travail en réseau, orienté consensus et proche de la pratique. Comme tous les acteurs sont assis à la même table, ils parviennent à trouver un dénominateur commun, même sur des sujets controversés.

Avec quels résultats et projets concrets?

Une analyse plus précise des mesures montre qu'il se passe beaucoup de choses en

matière de qualité. Prenons l'exemple des infections du site chirurgical: les taux d'infections connaissent une diminution statistiquement significative pour neuf types d'interventions depuis 2011. Ce sont là d'immenses progrès! Bien sûr, cette évolution n'est pas due uniquement aux mesures. Mais la publication des résultats et la possibilité de comparaison sont des moteurs. Nous développons donc en permanence de nouvelles mesures. Actuellement, par exemple, nous préparons deux projets pilotes relatifs aux mesures de la qualité en médecine somatique ambulatoire et en psychiatrie ambulatoire intermédiaire.

Qu'attend l'ANQ de la stratégie fédérale de développement de la qualité?

L'art. 58 LAMal révisé modifie considérablement le cadre actuel pour tous les acteurs de la santé: à l'avenir, le contrat qualité de l'ANQ ne sera plus le seul. La loi oblige désormais à conclure des conventions de qualité dans tous les domaines des soins. Ces conventions doivent régler non seulement les mesures, mais aussi les améliorations à apporter et les sanctions à prendre. Les associations des prestataires et celles des assureurs, devenues partenaires contractuels, assument désormais la responsabilité de tout le cycle PDCA (Plan, Do, Check et Act = planifier, réaliser, vérifier et agir). Cela dit, développer la qualité ne doit jamais devenir un but en soi; l'essentiel est l'utilité pour les patient-e-s.

Quelles sont les perspectives concernant le domaine ambulatoire, les soins à domicile et les soins de longue durée?

Durant les 18 derniers mois, le comité directeur de l'ANQ a travaillé d'arrache-pied sur

Ein Meilenstein

Der Nationale Verein für Qualitätsentwicklung in Spitälern und Kliniken (ANQ) leistet seit etwas mehr als zehn Jahren Pionierarbeit. Der Verein, dem H+, santésuisse, curafutura, die eidgenössischen Sozialversicherungen, die Kantone und die GDK angehören, zieht eine positive Bilanz: 400 Spitäler und Kliniken in den Bereichen Akutsomatik, Psychiatrie und Rehabilitation messen mittlerweile 15 Qualitätsindikatoren. Diese sind Motor für bedeutende Fortschritte. Die KVG-Revision, die in diesem Frühjahr in Kraft getreten ist, verändert die bisherigen Rahmenbedingungen für die Qualitätsentwicklung. Das Gesetz sieht nun vor, dass in allen Bereichen des Gesundheitswesens Qualitätsverträge abgeschlossen werden müssen, die Verbesserungen und Sanktionen vorsehen. Der ANQ könnte die Leistungen, die unter den revidierten KVG-Artikel 58a fallen, in sein Leistungsangebot aufnehmen. Mittelfristig könnte der ANQ sein Leistungsspektrum auch über den stationären Bereich hinaus ausweiten. Es liegt nun an den Mitgliedsorganisationen, über die künftige Ausrichtung des ANQ zu entscheiden. ■

l'orientation que l'association devra prendre à l'avenir. Il en a conclu que l'ANQ était prédestinée à ajouter à son offre actuelle les services visés par l'art. 58a LAMal. À moyen terme, elle pourrait aussi fournir des prestations dans les domaines que vous mentionnez, ce qui constituerait une suite logique de ses tâches actuelles. Il revient maintenant aux organisations membres de décider de cette future orientation. L'ANQ continuera à mettre en œuvre ce qui répond au mieux à leurs besoins. ■